

Activités fraternelles en cas de pandémie

Bien que de nombreuses administrations ouvrent lentement, la pandémie de coronavirus (COVID-19) continue de présenter un risque important, en particulier pour les personnes vulnérables en raison de leur âge ou de leur état de santé. Étant donné que la santé et la sécurité de nos membres et de nos invités sont d'une importance primordiale, les agents du conseil et les membres sont invités à procéder avec prudence au fur et à mesure qu'ils reprennent l'activité fraternelle ordinaire.

La politique de l'Ordre en matière d'activité fraternelle dans les conditions pandémiques actuelles a été mise à jour comme suit :

1. Afin d'éviter la propagation accidentelle de COVID-19 par les transporteurs asymptomatiques, les voyages pour l'activité fraternelle des Chevaliers de Colomb devraient être limités à ce qui est nécessaire et requis.
2. Les conseils, les assemblées et les cercles devraient utiliser autant que possible des outils et des procédures électroniques pour les activités fraternelles, en particulier les réunions.
3. Les réunions en personne devraient être évitées à moins que l'interaction personnelle ne soit essentielle et que les ordonnances et règlements locaux sur la pandémie ne le permettent. Si vous décidez de reprendre les réunions en personne, il serait idéal qu'elles soient menées à l'extérieur. Veuillez noter que vous devez offrir à tous les membres la possibilité et les moyens de participer à distance, afin que les membres qui sont préoccupés par leur santé puissent éviter une exposition possible au coronavirus. Jusqu'à nouvel ordre, aucun membre ne peut être tenu d'assister à une réunion en personne.
4. Les officiers des conseils devraient faire preuve de jugement prudentiel lorsqu'ils prévoient reprendre les réunions et les événements en personne. Ils doivent faire des recherches et obéir à toutes les règles diocésaines, ainsi qu'aux ordonnances et règlements actuels émis par les autorités civiles. Toute activité prévue dans les paroisses locales doit être coordonnée à l'avance avec les pasteurs. Le Conseil suprême a créé un inventaire des ressources nécessaires pour aider les agents du conseil à déterminer s'ils doivent reprendre les réunions et les événements en personne. Rendez-vous aux « Webinaires des opérations fraternelles » à kofc.org/training.

Cette politique peut être modifiée en réponse aux nouveaux développements de la pandémie.

Rev. Juillet 2020

www.kofc.org

1. [Officiers en ligne](#)
2. [Référence du bureau des officiers](#)
3. [Questions du Conseil et de l'Assemblée](#)